

Le projet municipal

<p>Présentation du projet</p>	<p>Afin de valoriser l'action culturelle du Conservatoire Marcel Landowski auprès des usagers, la Ville de Troyes souhaite pouvoir capter, fixer, enregistrer et diffuser l'image/la voix d'élèves majeurs accueillis dans le cadre des activités pédagogiques du Conservatoire.</p> <p>La prise de vue en cadrage restreint d'une personne sera occasionnelle et n'excèdera pas les limites du droit à l'information des usagers et du public, des administrés et partenaires institutionnels.</p> <p>De plus, afin d'assurer une continuité pédagogique, un système de cours à distance peut être instauré en fonction du contexte. Les professeurs du Conservatoire solliciteront alors les élèves afin d'établir un échange permettant de suivre des cours à distance (notamment par échange de vidéo, envoi de fichiers, téléphone, visio, ...).</p>
<p>Engagements de la Ville de Troyes</p>	<p>Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Ville respectera les droits de la personne.</p> <p>La captation, la diffusion de l'image et de la voix du sujet, ainsi que les commentaires d'accompagnement ne porteront pas atteinte à sa dignité, à sa réputation, à son intégrité physique ou morale, ni à son état de santé...</p> <p>Aucune cession de l'image et de la voix du sujet à des tiers ne pourra avoir lieu à l'initiative de la Ville.</p> <p>Toute exploitation, par la Ville de Troyes, autre que celle indiquée dans ce présent document, que ce soit à titre gracieux ou onéreux, donnera lieu à une nouvelle autorisation.</p>
<p>Lieu(x) de la captation de l'image et de la voix</p>	<p>L'image et la voix pourront être captées à l'occasion des manifestations culturelles du Conservatoire ou lors de cours à distance.</p> <p>Les fichiers ainsi captés (sauf pour les cours à distance) pourront faire l'objet de mixage, montage sous forme d'extraits pour promouvoir l'action culturelle du Conservatoire.</p>
<p>Durée de l'autorisation et de l'exploitation</p>	<p>L'image et la voix pourront être captées de la date de signature du présent contrat de cession au 1^{er} septembre 2024.</p> <p>À échéance, les enregistrements de l'image et de la voix du sujet en cadrage restreint ne pourront plus être exploités et seront détruits. S'il y a lieu et lorsque cela est techniquement possible, ils seront retirés des comptes de réseaux sociaux de la Ville.</p> <p>Dans le cadre de cours à distance, les fichiers sons et/ou vidéos seront supprimés immédiatement après leur utilisation pour le cours.</p>
<p>Territoire diffusion</p>	<p>Territoires communal / intercommunal / départemental / régional / France / Monde</p>
<p>Support de diffusion numérique ou imprimé</p>	<p>Site internet Ville de Troyes / Intranet Ville de Troyes (accès par authentification) / Comptes de réseaux sociaux Ville de Troyes Facebook, Twitter, YouTube, Instagram / Journal municipal Press'Troyes / Journal interne Ville de Troyes /affiches grand format/ agenda culturel</p>
<p>Type d'exploitation</p>	<p>Exploitation à but non lucratif</p>

Cession du droit à l'image et de la voix d'une personne mineure au bénéfice de la Ville de Troyes

Je soussigné(e) Nom Prénom..... demeurant Investi(e)(s) de l'autorité parentale sur le/la mineur(e) de moins de 18 ans : Nom Prénom..... Né(e) le Demeurant	Je soussigné(e) Nom Prénom..... demeurant Investi(e)(s) de l'autorité parentale sur le/la mineur(e) de moins de 18 ans : Nom Prénom..... Né(e) le Demeurant
--	--

ATTENTION : CE DOCUMENT NE SERA VALIDE QUE SI TOUTES LES CASES SONT COCHÉES

Avons pris connaissance des modalités d'exploitations de l'image et de la voix du mineur décrites ci-dessus.

Certifions avoir fourni au mineur les explications adaptées à son âge et s'être assurés, autant que possible, compte-tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion à cette autorisation.

Autorisons à titre gracieux et exclusif, la captation, la fixation, l'enregistrement, la reproduction et la diffusion de l'image et de la voix sur laquelle le mineur pourrait apparaître de manière individualisée ou identifiable de la date de signature du présent contrat de cession au **1^{er} septembre 2024**, dans le respect du contexte et objectifs du projet municipal précisés ci-dessus. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Elle est consentie avec les réserves suivantes (*) mentions à entourer :

Pas de mention du nom (*)

Pas de mention du prénom (*)

Nous garantissons que le mineur n'est pas lié par un contrat d'exclusivité relatif à l'utilisation de son image, de sa voix, ou de son nom.

Date et signature	Date et signature
--------------------------	--------------------------

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une des quelconques obligations prévues au présent contrat, et si dans le délai de 15 (quinze) jours après la présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception, la mise en demeure de s'exécuter est restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit sans formalité judiciaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts aux torts exclusifs de la partie défaillante. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé (et/ou papier) par la Ville de Troyes en vue d'une gestion par le service. Elles seront conservées pendant deux ans après échéance puis détruites. Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant : la Déléguée à la Protection des Données, Mairie de Troyes, Place Alexandre-Israël, 10000 Troyes ou dpdvdt@ville-troyes.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.